

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU
16 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'*Indre* se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du huit décembre deux mille vingt-cinq qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ – Président du Centre de Gestion
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Madame Michèle PRÉVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan
- Madame Anne-Laure BODIN – Ajointe au Maire de Ceaulmont
- Monsieur Christian BARON – Conseiller Communautaire de Châteauroux Métropole

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Chatillon-sur-Indre
- Monsieur Dominique HERVO – Maire de Tournon-Saint-Martin
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon (pouvoir consenti à Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT)
- Monsieur Mathieu MOREAUX – conseiller Municipal de Chaillac
- Monsieur Pascal COURTAUD – Président de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de Communauté de Communes Val de l'*Indre*-Brenne
- Madame Catherine RUET - Conseillère Communautaire de Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT)
- Monsieur Gil AVÉROUS – Président du Châteauroux Métropole

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Frédérique FOURRÉ

Délibération CA-2025-42

Séance du 16 décembre 2025

OBJET : ÉTABLISSEMENT DU COÛT LAURÉAT DU CONCOURS D'AGENT DE MAITRISE SPECIALITÉ « ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS » - SESSION 2025

Vu l'arrêté n°AG-55-2024 portant ouverture au titre de l'année 2025 d'un concours interne, externe sur titres et troisième concours avec épreuves pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territoriale, spécialité « espaces naturels, espaces verts »,

Vu l'arrêté n°AG-28-2025 fixant la liste d'aptitude des concours interne, externe sur titres et troisième concours avec épreuves pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territoriale, spécialité « espaces naturels, espaces verts » - session 2025,

Considérant qu'il convient de définir le coût du concours et le coût total par lauréat afin de solliciter le remboursement de ce dernier auprès des collectivités qui recruteront hors conventionnement sur la liste d'aptitude et de recouvrer les participations des Centres de Gestions ou autre collectivité ayant conventionné,

Vu le coût total du concours retracé dans le tableau ci-joint,

Vu le budget du Centre de Gestion,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité,

ARTICLE 1 – CONSTATE le coût total du concours du concours d'agent de maîtrise spécialité « espace naturels, espaces verts » - session 2025 s'établit à 17 201, 47 €.

ARTICLE 2 – DEFINIT à 1 911 € le coût par lauréat du concours d'agent de maîtrise spécialité « espace naturels, espaces verts » - session 2025.

ARTICLE 3 – AUTORISE le Président à émettre les titres et recettes auprès des Centres de Gestion co-organisateurs et des collectivités non-affiliées.



CENTRE DE GESTION DE L'INDRE
Fiche de gestion des concours et examens professionnels

Concours Agent de maîtrise
spécialité "Espaces naturels, Espaces verts" - session 2025

BILAN FINANCIER DEFINITIF

CHARGES AFFERENTES A L'OPERATION	IMPUTABLES AU CONCOURS
FRAIS DE PUBLICITE DU CONCOURS	0,00
LOCATION DE SALLES ET DE MOBILIER	687,80
Salle	687,80
Mobilier	0,00
VISITES MEDICALES	0,00
Honoraires visites médicales (candidat en situation de handicap)	0,00
REMUNERATIONS DIVERSES	13 633,38
Préparation des épreuves écrites	1 800,00
Préparation des épreuves pratiques	0,00
Surveillance des épreuves écrites	178,20
Prestations Collectivités ou Etablissements d'enseignement	0,00
Vacations correcteurs épreuves écrites	787,44
Vacations correcteurs épreuves pratiques	0,00
Vacations correcteurs pour épreuves facultatives	0,00
Vacations épreuve orale	917,42
Vacations membres du jury (réunions)	675,18
Rémunération des agents chargés du suivi des dossiers	5 414,82
Rémunération autres agents	3 860,32
FRAIS DE TRANSPORT-REPAS-HEBERGEMENT	847,54
Organisation des épreuves	60,00
Réunions du jury	693,54
Surveillance des épreuves	94,00
FOURNITURES - AFFRANCHISSEMENT	89,23
Confection des dossiers d'inscription	0,00
Correspondance (convocations, résultats...), sujets,copies, brouillon...	56,34
Frais d'affranchissement	32,89
TOTAL DES FRAIS DIRECTS	15 257,95

FRAIS INDIRECTS	
Compte 60, 61 et 62 (résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent l'année de l'examen)	40 567,02
Nombre total d'inscrits aux concours et examens professionnels organisés au cours des 3 années précédentes	1 315,00
Coût unitaire des frais indirects (total des frais indirects/nombre total d'inscrits aux concours et examens professionnels organisés au cours des 3 années précédentes)	30,85
Coût réel des frais indirects (coût unitaire des frais indirects*nombre total de candidats inscrits)	1 943,52
TOTAL DES FRAIS INDIRECTS	1 943,52

COÛT TOTAL DU CONCOURS	17 201,47
-------------------------------	------------------

Nombre total de lauréats	9
COUT LAUREAT A LA CLOTURE DES EPREUVES	1911,00

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le 16/12/2025 
ID : 036-283600138-20251216-CA_2025_42-DE



Châteauroux, le ... 16/12/2025 .

LE PRÉSIDENT,

Xavier ELBAZ